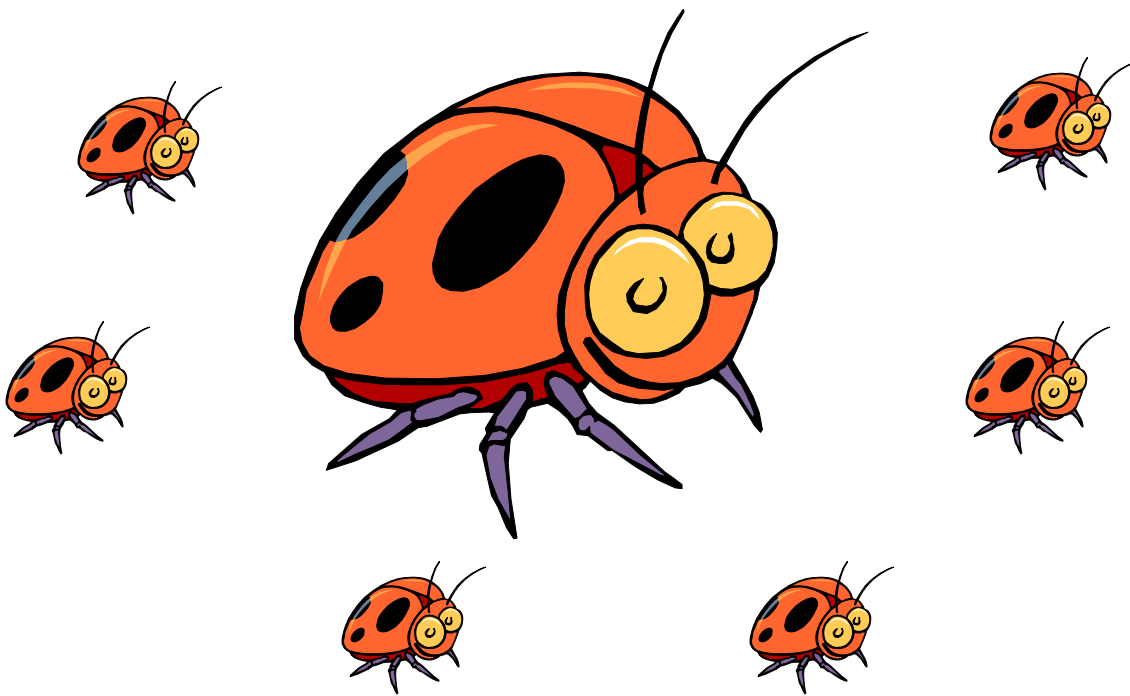


RÉGIE INTERNE
CHEZ «COCCINELLE»
MILIEU FAMILIAL



Septembre 2006

Jane Ladouceur
16 rue Pompette
Gatineau (Qc)
J9A 3M2

Table des matières

1-Statut.....	3
2-Orientation	3
3-Clientèle admise.....	3
4-Structuration des lieux	3
5-Méthodes d'intervention.....	4
6- Règles de vie des parents.....	4
7- Règles de vie des enfants	4
8-Alimentation	5
9-Menu type	5
10-Journée type	5
11-Coins d'activités	6
12-Sieste et repos	6
13-L'entraînement à la propreté	6
14-Sorties éducatives	6
15-État de santé	7
16-Politique sur les médicaments	7
17-Aspects administratifs	7
17.1 Frais de garde	7
17.2 Frais supplémentaire pour congés et vacances	7
17.3 Vacances	7
17.4 Congés fériés	8
17.5 Frais de retard	8
17.6 Procédure en cas de non-paiement	8
17.7 Chèque sans fond	8
17.8 Départ	8
18-Santé et sécurité	9
19-La trousse de l'enfant	9
20-Application de la politique de la régie interne	9
21-Inscription et suivi du dossier	9
Acceptation des termes de la régie interne.....	10

Régie interne « Chez Coccinelle »

1- Statut

La garderie Chez Coccinelle est reconnue par le centre de la petite enfance Des premiers pas depuis mars 2000. Cette reconnaissance me permet de recevoir 6 enfants dont 2 âgés de 18 mois et moins.

2- Orientations

La garderie Chez Coccinelle offre un milieu de vie stimulant et sécuritaire dans un environnement familial. Il favorise le développement : physique et moteur, socio-affectif et moral, langagier et intellectuelle. Il favorise aussi l'autonomie et véhicule des valeurs familial comme le respect, le partage, les responsabilités et l'entraide.

Pour favoriser l'atteinte de ces objectifs, la garderie Chez Coccinelle mise sur la structure des lieux, la structuration des activités et une approche démocratique basée sur les orientations du programme éducatif des centres de la petite enfance émis par le ministère de la famille, des aînées et de la condition féminine.

3- Clientèle admise

Le milieu de garde reçoit des enfants de 0 à 5 ans du lundi au vendredi à plein temps. Une priorité est donnée aux frères et sœurs déjà en place.

4- Structuration des lieux

Pour appliquer la démarche exigée par le programme éducatif, la structuration des lieux se traduit dans mon milieu par la mise en place des coins d'activités déterminées par les besoins des enfants, c'est-à-dire de bouger, de créer, de manipuler, d'explorer, de s'isoler et de jouer avec d'autres enfants.

L'aménagement des locaux permet un contact direct entre l'enfant et le matériel de jeux. Le matériel est rangé à la hauteur des enfants et disposée de manière à suggérer certaines possibilités d'utilisation et poser certains défis. L'enfant peut ainsi s'organiser de façon autonome.

5- Méthodes d'interventions

Les interventions auprès des enfants respectent le principe de l'intervention démocratique. Ce type d'intervention incite l'adulte à laisser de la place à l'enfant dans les décisions qui le concernent. Chacun a la possibilité d'exprimer ses besoins, ses limites et de négocier des solutions. L'adulte favorise les contacts sociaux entre les enfants pour résoudre un problème. L'éducatrice sert de guide et encourage donc les enfants à trouver eux-même une solution. Chaque conflit et chaque recherche de solutions comportent des apprentissages qui serviront à la résolution de conflits ultérieurs.

6- Règles de vie des parents

- Vous sonnez et entrez
- Vous enlevez vos bottes et chaussures
- Vous lisez et signez le journal de bord
- Vous apportez l'enfant avant le début des activités, soit 9h00
- Vous apporter la literie le vendredi pour la lessive et vous le rapporter le lundi matin
- Vous vous assurez que la trousse de l'enfant est toujours complète
- Vous avisez dans les meilleurs délais de l'absence de l'enfant
- Vous apporter un billet du médecin à la demande de la RSG
- Vous vérifiez et signez les fiches d'assiduités aux deux semaines
- Vous avisez la RSG et effectuer la mise à jour de la fiche de l'enfant
- Vous informez la RSG de vos vacances et autres congés
- Vous vous assurez que la RSG pourra vous rejoindre en tout temps
- Vous avisez la RSG lorsqu'une autre personne vient chercher l'enfant

7- Règles de vie des enfants

- L'enfant parle doucement
- L'enfant marche dans la garderie
- L'enfant apprend à partager
- L'enfant se lave les mains avant et après les repas
- L'enfant se brosse les dents après le repas du midi
- L'enfant attend son tour avant de prendre la parole
- L'enfant range les jouets après les jeux
- L'enfant respecte le matériel mis à sa disposition
- L'enfant est poli
- L'enfant donne la main lors des promenades
- L'enfant goûte aux aliments

8- Alimentation

La garderie Chez Coccinelle encourage une saine alimentation. La collation du matin et de l'après-midi ainsi que le repas du midi sont basés sur le guide alimentaire canadien c'est-à-dire : Produits céréaliers, fruits et légumes, produits laitiers et substituts et viandes et substituts. Veuillez noter qu'il n'y a aucun dessert au menu. Le lait est le breuvage servis au dîner.

9- Menu type :

	Collation	Dîner	Collation
Lundi	Banane	Couscous aux légumes avec poulet grillé	Muffins aux bananes
Mardi	Poire	Spaghetti	Brochette de fromage et fruits
Mercredi	Fraises	Filet de sole avec riz aux légumes	Yogourt aux bleuets
Jeudi	Raisins	Jambon aux ananas et pommes de terre et légumes variés	Crudités et trempette
Vendredi	Oranges	Sandwichs aux thons avec soupe à la nouille + crudité	Galettes au son

10- Journée type

7h00 Accueil et jeux libres
8h30 Cercle d'amis
9h00 Collation
9h30 Activités thématiques
10h30 Sortie extérieures au parc
11h30 Dîner
13h00 Sieste et repos
15h00 Collation
15h30 Activités éducatives / jeux libres / sortie extérieure

11- Coins d'activités

- Expressions plastiques
- Blocs
- Jeux symboliques
- Manipulation
- Lecture
- Musique et mouvements
- Eau et sable
- Sciences

12- Sieste et repos

Les enfants font une sieste de 13h00 à environ 15h00. Les enfants ont chacun leur matelas et une place désignée pour la sieste. Une musique douce accompagne les enfants durant leur repos.

Pour les enfants qui ne dorment pas, ils doivent obligatoirement effectuer un repos d'une durée d'une demi-heure. Suite à cette période de repos, les enfants ont droit à un livre ou bien à un autre jeu calme.

13- L'entraînement à la propreté

L'entraînement à la propreté débute à partir du moment où l'enfant est prêt à cet nouvel apprentissage et lorsque les parents et la RSG s'entendent sur la méthode d'apprentissage.

14- Sorties éducative

Des sorties éducatives sont effectuées régulièrement avec les enfants. Les parents sont invités à participer à chacune des activités. Les frais exigés pour ces sorties sont payables en argent comptant et avant la tenue de l'activité.

Pour ma part, toutes les sorties se feront en autobus de ville ou scolaire.

15- État de santé

Les symptômes suivants nécessitent qu'un parent retire son enfant de la garderie dans un délai approximatif d'une heure :

- Si sa température rectale ou sa température par voie auriculaire est égale ou supérieure à 100,4 F ou 38 C.
- Suite à un épisode de vomissement et se pour une période de 24 heures suivant le dernier vomissement il devra recommencer à manger normalement avant de revenir à la garderie.
- Suite à deux diarrhées abondantes
- Si l'enfant développe une éruption cutanée, le parent doit consulter un médecin afin d'identifier la cause.
- Lorsqu'il y a présence de lentes ou de poux dans les cheveux de l'enfant, celui-ci est retiré systématiquement de la garderie.

16- Politique sur les médicaments

Aucun médicament ne sera administré sans autorisation écrite du médecin traitant et du parent. Le formulaire d'autorisation des médicaments doit être absolument rempli. Le parent se doit d'apporter la bouteille originale du médicament pour la durée du médicament. La garderie n'a donc pas l'autorisation d'administrer des remèdes naturels prescrits par un naturopathe.

17- Aspects administratifs

1. Frais de garde

Mode de paiement : le parent verse aux 2 semaines le versement des frais de garde correspondant aux informations inscrites sur les fiches d'assiduités. Les frais sont de sept dollars (7\$) par jour et sont payables directement à la responsable.

2. Frais supplémentaires pour congé et vacances

Comme mentionné à la signature du contrat, des frais de 7 \$ sont payable à la RSG durant les journées de fermeture inscrites au contrat.

3. Vacances

La responsable prendra ses vacances du 1 juillet au 1 août 2006.

4. Congés fériés

Voici les journées considérées comme fériés dans le cadre du programme à contribution réduite ;

- Le Jour de l'An
- Le lundi de pâques
- La fête de Dollard ou de la reine
- La fête nationale du Québec
- Le jour de la confédération
- La fête du travail
- L'action de grâces
- Noël

Le service n'est pas offert lors de ces huit journées.

5. Frais de retard

Les frais de retard applicable après l'heure de fermeture sont de 5\$ du 10 minutes entamées selon l'heure de la garderie.

6. Procédure en cas de non-paiement

En cas de non-paiement par le parent des frais de garde, 60% des frais annuel s'applique. Voici la façon de le calculer : $\text{Montant dû} \times 60\% \text{ d'intérêt annuel} \div 365 \text{ jours} \times \text{nombre de jours écoulés depuis la date due}$.

EX : Un retard de 30 jours à 60% annuel pour un montant de 70 \$
 $70 \$ \times 60 \% \div 365 \times 30 \text{ jours de retard} = 3,45 \$$

Un avis verbal et écrit vous seras émis pour le retard de paiement. Une entente devra être établit entre les deux parties. En cas de non-respect de cette entente la responsable se donne le droit de refuser l'accès à la garderie de l'enfant dudit parent.

7. Chèque sans fond

Des frais de 25\$ sont facturés au parent.

8. Départ/Bris de contrat

Un avis écrit de 10 jours ouvrables est souhaitable, mais non obligatoire de la part des 2 parties afin de permettre un délai de remplacement suffisant. Lorsqu'un enfant quitte le service de garde (bris de contrat de la part du parent) la loi sur la protection du consommateur stipule que des frais de 10 % de la balance du contrat ou 50 \$ sont applicables. C'est le plus petit des deux montants qui s'applique.

18- Santé et sécurité

Lorsqu'un parent contrevient à la santé et /ou à sécurité de son enfant ou de tout enfant fréquentant la garderie, la responsable, peut lui en refuser l'accès immédiat.

19- La trousse de l'enfant

Les articles suivants sont nécessaires au bien-être de votre enfant :

- 1 pantalon
- 1 chandail
- 1 paire de bas
- 1 paire de sous-vêtement
- 1 paire de soulier
- 1 maillot de bain
- crème solaire
- 1 chapeau
- brosse à dents
- 1 brosse ou un peigne
- couches en quantité suffisante
- Bouteille d'acétaminophène

20- Application de la politique de la régie interne

Advenant tout manquement à la présente politique, la RSG se réserve le droit, après avis donné par écrit de résilier le contrat.

21- Inscription et suivi du dossier

Pour l'inscription, les parents doivent compléter et fournir les documents suivant :

- Fiche personnel de l'enfant
- Contrat
- Protocoles réglementés et non réglementés
- Demande d'admission à la contribution réduite
- Certificat de naissance de l'enfant (photocopie)
- Certificat de naissance du parent (photocopie)
- Preuve de résidence (facultatif)
- Fiche d'inscription avec membership (facultatif)

Acceptation des termes de la régie interne

Nous soussignés,

Parent de _____ déclarons avoir lu les politiques de régie interne de la garderie «Chez Coccinelle», nous nous en déclarons satisfaits et nous engageons à les respecter

Et nous avons signé le Date : _____

Mère : _____

Père : _____